

	ENTREPRISES	COMMUNES	ACTIVITÉS	EFFETS RETENUS DANS LE PPI
ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS SEVESO SEUIL HAUT				
1	ARLANXEO ELASTOMERES FRANCE	Lillebonne	Fabrication de caoutchouc synthétique	🔥
2	CABOT CARBONE	Lillebonne	Fabrication – vente de noir de carbone	🔥
3	ESSO RAFFINAGE SAS	Port-Jérôme-sur-Seine	Raffinage de pétrole, huile de synthèse	🔥☠️
4	EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE	Port-Jérôme-sur-Seine	Chimie de base, produits d'adhésion, additifs pour lubrifiants, caoutchouc synthétique, polyéthylène	🔥☠️
5	PRIMAGAZ	Port-Jérôme-sur-Seine	Stockage et chargement de propane en réservoir sous talus et chargement de camions citernes	🔥
6	TEREOS STARCH & SWEETENERS LBN	Lillebonne	Production d'éthanol, gluten, dextrose et drêche	🔥
ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS SEVESO SEUIL BAS				
7	CASLA	Sain-Jean-de-Folleville	Stockage à haut degrés d'alcool	🔥
8	EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE	Lillebonne	Polypropylène	🔥☠️
9	GCA LOGISTIC (LES COMPAS)	Lillebonne	Stockage et conditionnement de matières solides et liquides	🔥
AUTRES ÉTABLISSEMENTS GÉNÉRANT DES RISQUES SIGNIFICATIFS				
10	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE	Lillebonne	Fabrication de gaz industriels	🔥☠️
11	AIR LIQUIDE HYDROGENE	Port-Jérôme-sur-Seine	Production d'hydrogène	🔥☠️
12	AXIPLAST	Lillebonne	Conditionnement de polyéthylène, chargement et déchargement des matières additives	🔥
13	DE RIJKE NORMANDIE	Lillebonne	Affrètement et organisation des transports	🔥
14	DELISLE S.A.S	Lillebonne	Lavage d'intérieur de citernes et stockage de polymères, talc et sucre conditionné	🔥
15	ECO HUILE	Lillebonne	Régénération des huiles noires de moteurs usées	🔥
16	ECOLOGIC PETROLEUM RECOVERY	Lillebonne	Traitement de déchets liquides et valorisation énergétique	🔥
17	EGNO CHIMIE	Saint-Jean-de-Folleville	Chimie fine	☠️
18	GCA LOGISTIC (LES HERBAGES)	Lillebonne	Stockage et conditionnement de matières solides et liquides	🔥
19	LOGISTICS VAL DE SEINE OPERATION	Saint-Jean-de-Folleville	Entreposage et stockage non frigorifique	🔥
20	OREADE	Saint-Jean-de-Folleville	Traitement et valorisation des déchets	🔥
21	SENALIA UNION	Lillebonne	Stockage de céréales	🔥
22	USINE DES EAUX DE RADICATEL	Saint-Jean-de-Folleville	Production d'eau potable	☠️



Cette brochure a été réalisée dans le cadre de la communication associée au **PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** de Port-Jérôme en étroite collaboration avec :

- Les entreprises classées Seveso de la plateforme
- La Préfecture de Seine-Maritime
- La DREAL Normandie
- Caux Seine agglo
- L'AEPJR, Association des Entreprises de Port-Jérôme et sa Région

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

7 place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex
02 32 76 50 00
www.seine-maritime.gouv.fr

POUR SAVOIR CE QU'IL SE PASSE :

📞 **0 800 10 10 92***
*numéro vert, appel gratuit
Allo-industrie.com/seine-estuaire

INFORMATION DES POPULATIONS

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE INDUSTRIELLE

PLATEFORME INDUSTRIELLE DE PORT-JÉRÔME



DOCUMENT À CONSERVER
NOV. 2020

POURQUOI RECEVEZ-VOUS CETTE BROCHURE ?



VOUS HABITEZ À PROXIMITÉ D'UN ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL QUI PEUT PRÉSENTER DES RISQUES POUR LA POPULATION ET L'ENVIRONNEMENT.

Les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les industriels travaillent ensemble pour renforcer votre sécurité et votre information. Cette brochure vous informe sur les risques de la plateforme industrielle de Port-Jérôme et vous précise les bons réflexes à avoir en cas d'alerte. En vous appropriant ces consignes, vous devenez acteur de votre propre sécurité et contribuez à faciliter le bon déroulement des opérations de secours.

QUELLES SONT LES MESURES PRISES POUR LIMITER LES RISQUES ?

LA PROTECTION DES PERSONNES ET LA RÉDUCTION DES RISQUES À LA SOURCE CONSTITUENT UNE PRIORITÉ ABSOLUE.

Pour cela, les installations industrielles présentant des risques sont soumises à des réglementations strictes. Les industriels concernés réalisent notamment des études de dangers pour identifier et maîtriser ces risques. Ces études identifient les sources de risque, les scénarios d'accidents envisageables et leurs effets, et fixent les barrières de sécurité (ex : équipement de sécurité, procédures) permettant de réduire la probabilité et/ou la gravité d'un accident majeur.

* Désigne les établissements pouvant présenter des risques majeurs (le site sera dit « Seveso seuil haut » ou « Seveso seuil bas » selon les quantités de substances dangereuses mises en œuvre)
** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement; service de l'Etat chargé, sous l'autorité du préfet, de l'inspection des installations classées

DE PLUS, TOUT ÉTABLISSEMENT CLASSÉ SEVESO* DOIT IMPÉRATIVEMENT :

- Mettre en évidence des mesures de maîtrise des risques qui font l'objet d'une vigilance particulière,
- Fixer une politique de prévention des accidents majeurs,
- Décliner un système de gestion de la sécurité qui définit les rôles et responsabilités des personnels de sécurité, ainsi que les procédures et les ressources associées à la prévention des accidents majeurs.
- S'exercer à la gestion des situations accidentelles.

Au regard des risques identifiés, la DREAL** prescrit également des mesures de sécurité et procède à des inspections régulières de tous ces établissements afin de contrôler le respect de ces dispositions. Ainsi, tant au niveau de la conception que de l'exploitation des installations, tout est mis en œuvre pour assurer une maîtrise des risques industriels.

QUELS SONT LES PLANS DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT ?

Malgré toutes les mesures de prévention et de réduction du risque à la source, la probabilité qu'un accident survienne n'est jamais nulle. Afin de protéger les populations, les biens et l'environnement, des plans de secours sont prévus :

EN CAS D'ACCIDENT NE DÉPASSANT PAS L'ENCEINTE DE L'ÉTABLISSEMENT

C'est l'industriel qui prend les mesures d'urgence (avec l'aide éventuelle des secours extérieurs) en activant son **PLAN D'OPERATION INTERNE (POI)**. Le POI est un plan d'urgence, élaboré par l'industriel, qui définit et organise les moyens d'intervention internes à l'entreprise, la protection des personnels, la mise en sûreté des installations et l'appel, si besoin, à des renforts extérieurs (pompiers, SAMU ...). Cette organisation est testée régulièrement lors d'exercices.

EN CAS D'ACCIDENT SORTANT DE L'ENCEINTE DE L'ÉTABLISSEMENT

Dans ce cas, le préfet assure la direction des opérations de secours et coordonne l'ensemble des moyens d'interventions en déclenchant le **PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)**. Le PPI est un plan d'urgence relatif aux sites industriels présentant un risque majeur pour les populations et l'environnement. Il identifie les risques, définit l'organisation des secours ainsi que les éléments de gestion de crise comme l'alerte et l'information de la population. Des exercices sont également organisés.

QUELS SONT LES RISQUES DE LA ZONE DE PORT-JÉRÔME ?



INCENDIE

Risques de brûlures au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré, intoxication par les produits de combustion



EXPLOSION

Effets de surpression, risques de brûlures ou de blessures par projection d'éclats



ÉMISSION DE GAZ TOXIQUES

Risques de nausées, d'intoxication grave, d'irritation cutanée et des voies respiratoires



LE PPI DE LA PLATEFORME DE PORT-JÉRÔME ENGLOBE DES ÉTABLISSEMENTS PRÉSENTANT DES RISQUES, À SAVOIR :

- Des sites classés Seveso,
- Des établissements dont les quantités de substances dangereuses n'atteignent pas les seuils réglementaires pour être classés Seveso mais qui présentent des risques pour la population.

L'ensemble des risques répertoriés dans les études de dangers de ces établissements a été analysé et c'est le scénario d'accident le plus défavorable (= scénario majorant) qui a servi à délimiter la zone d'application du PPI, c'est-à-dire les communes et les populations concernées.

Vous trouverez ci-après une carte localisant les établissements à risques de la zone de Port-Jérôme et les communes potentiellement impactées par les effets. C'est dans cette zone que cette brochure est distribuée et que les consignes de sécurité (consignes jointes au présent document) doivent être appliquées en cas d'alerte.

COMMENT SEREZ-VOUS ALERTÉ EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR ?

En cas d'accident majeur sur un site industriel de la zone de Port-Jérôme, vous serez alerté par le réseau de sirènes d'alerte (ou par tout autre moyen à disposition des pouvoirs publics : véhicules sonorisés, panneaux à messages variables, automate d'appel...).

DANS CE CAS, REAGISSEZ IMMEDIATEMENT EN APPLIQUANT LES CONSIGNES DE SECURITE !

Les sirènes d'alerte sont testées tous les premiers mercredis de chaque mois à 12h00. Ces essais permettent de vous familiariser avec le signal d'alerte !

LES SIGNAUX

SIGNAL D'ESSAI 1 min 41s (son modulé)
Tous les 1^{er} mercredis du mois

SIGNAL D'ALERTE 3X 1 min 41s (son modulé)

FIN D'ALERTE 30s (son continu)